

Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg

Vers une journée d'actions et de grève de la fonction publique fribourgeoise ?

Le SSP – région Fribourg s'oppose à la révision de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (CPPEF) mise en consultation par le Conseil d'Etat au début du mois de décembre.

Baisses de rentes massives : jusqu'à 1'500 francs en moins par mois !

Le projet du Conseil d'Etat aurait pour conséquence des baisses de rentes sans précédent : plusieurs centaines de francs par mois en moins à l'âge de 64 ans, et jusqu'à 1'500 francs de moins par mois à 60 ans ! Le SSP a effectué des projections pour différentes catégories de salariés de l'Etat de Fribourg : le résultat est édifiant (voir en pages 3 et 4).

Elévation de 4 ans de l'âge de la retraite

La réforme du gouvernement aurait également pour conséquence une élévation de 4 ans de l'âge de la retraite. Actuellement, un salarié de l'Etat de Fribourg peut prendre une retraite anticipée dès 60 ans, sans diminution du taux de rente. Dans le projet mis en consultation par le Conseil d'Etat, l'âge terme de la retraite sera fixé à 64 ans, chaque année d'anticipation se traduisant par une diminution du taux de conversion (donc de la rente) de 7,5%. A l'exception des très hauts salaires, il ne sera donc plus possible de prendre une retraite anticipée.

Des sacrifices assumés à 65% par le personnel

Dans les trois variantes proposées par le Conseil d'Etat, la participation la plus importante de l'Etat de Fribourg se monterait à 500 millions de francs (sachant que, dans la seconde variante, le taux de cotisation de l'Etat-employeur diminuerait de 2%, ce qui a été pris en compte de manière erronée dans le message du Conseil d'Etat). Or, le coût total de la réforme se monte à 1,4 milliards de francs. Conclusion : l'essentiel de l'effort – 65% - est assumé par le personnel, tandis que l'employeur prend à sa charge 35% au plus. Une répartition aussi déséquilibrée est inacceptable.

Une situation financière enviable

Pourtant, la situation financière de la CPPEF est enviable, pour ne pas dire excellente :

- Au 31 décembre 2017, le taux de couverture de la CPPEF se monte à 79,3%. L'exigence posée par la législation fédérale d'un taux de couverture de 80% au 1er janvier 2052 est donc presque atteinte, avec 35 ans d'avance !
- En 2017, le rendement de la CPPEF a été exceptionnel : 14,6%. Au cours des 13 dernières années, le rendement moyen est de 4%.
- A part le Valais, la CPPEF a un taux de couverture largement supérieur à celui des autres caisses de pensions romandes (Genève : 61,10% ; Neuchâtel : 69% ; Vaud : 72,5% ; Jura : 72,40%).

Les mesures envisagées par le Conseil d'Etat ne sont donc en aucun cas justifiées.

Vers une journée d'actions et de grève !

Le 20 septembre, 1'500 salariés de l'Etat ont manifesté contre le premier projet de révision de la CPPEF. Cette mobilisation doit se poursuivre.

Face à un Conseil d'Etat droit dans ses bottes, seul un mouvement d'actions et de grève de l'ensemble de la fonction publique fribourgeoise est susceptible de créer un rapport de force suffisant pour améliorer le projet mis en consultation par le Conseil d'Etat. Rappelons que, dans le canton de Vaud, le Conseil d'Etat a retiré son projet de révision suite à deux journées de grève de la fonction publique !

L'Assemblée générale du mardi 29 janvier se déterminera sur la suite à donner à la mobilisation.

Plus d'infos : www.ssp-fribourg.ch

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FONCTION PUBLIQUE MARDI 29 JANVIER, 19H00 CAFÉ DE L'ESCALE, GIVISIEZ (RTE DE BELFAUX 3)

Organisation : FEDE, SSP

Le SSP organise des Assemblées d'information sur les lieux de travail. Plusieurs séances sont déjà prévues dans divers établissements scolaires, services de l'Etat etc. Contactez-vous pour organiser une séance d'information sur votre lieu de travail !

Pensionskasse des Freiburger Staatspersonals Ein Aktions- und Streiktag?

Der VPOD – Region Freiburg widersetzt sich der Revision der Pensionskasse des Freiburger Staatspersonals, die vom Staatsrat in die Vernehmlassung geschickt wurde.

Massive Rentenkürzungen: Bis zu 1500.- Franken weniger pro Monat!

Das Projekt des Staatsrates führt zu massiven Rentenkürzungen: Mehrere hundert Franken im Alter von 64 Jahren und bis zu 1500.- Franken weniger mit 60 Jahren! Der VPOD hat Hochrechnungen für unterschiedliche Personalkategorien durchgeführt: Die Resultate sind aufschlussreich (siehe Seite 2).

Erhöhung des Rentenalters um 4 Jahre

Die Reform der Regierung würde auch zu einer Erhöhung des Rentenalters um vier Jahre führen. Heute kann ein Staatsangestellter ab 60 Jahren ohne Absenkung des Rentensatzes zurücktreten. Das Projekt, das der Staatsrat in die Vernehmlassung schickt, geht von einem Rücktrittsalter von 64 Jahren aus, mit einer Senkung des Umwandlungssatzes von 7,5% pro Jahr im Falle eines früheren Rücktritts. Mit Ausnahme von sehr hohen Löhnen werden vorzeitige Rentenbezüge darum nicht mehr möglich sein.

Der Aufwand wird zu 65% vom Personal getragen

In den drei vom Staatsrat vorgeschlagenen Varianten würde sich die grösste Beteiligung des Staates auf 500 Millionen Franken belaufen. Die Gesamtkosten der Reform belaufen sich auf 1,4 Milliarden Franken. Schlussfolgerung: Der Grossteil des Aufwandes – 65% – wird vom Personal getragen, während der Arbeitgeber höchstens 35% übernimmt. Eine derart unausgewogene Aufteilung ist schlicht und einfach nicht annehmbar.

Ausgezeichnete Finanzlage!

Angesichts der Drastik der vorgesehenen Massnahmen könnte man meinen, die PKSPF stehe kurz vor dem Konkurs. Doch weit gefehlt: Die Kasse steht finanziell ausgezeichnet da.

- Am 31. Dezember 2017 betrug der Deckungsgrad der PKSPF 79,3%. Das bundesgesetzlich vorgeschriebene Ziel eines

Deckungsgrads von 80% ab 1. Januar 2052 ist also bereits 35 Jahre vorher erreicht!

- Durchschnittlich erzielt die PKSPF ausgezeichnete Renditen: 2017 lag die Performance der PKSPF (die Rendite) bei 14,6%; in den letzten 13 Jahren lag sie durchschnittlich immer über 4%.

Ein Aktions- und Streiktag ?

Am 20. September haben 1500 Staatsangestellte gegen das erste Revisionsprojekt der Pensionskasse demonstriert. Diese Mobilisierung muss weitergehen, um das Vernehmlassungsprojekt wesentlich zu verbessern. Der VPOD hat der FEDE vorgeschlagen, für Ende Januar 2019 eine gemeinsame Generalversammlung des öffentlichen Dienstes einzuberufen. Diese Versammlung könnte eine gemeinsame Antwort auf das Projekt des Staatsrates geben und über die weitere Mobilisierung, vor allem im Rahmen eines Aktions- und Streiktages im Februar 2019, entscheiden.

Mehr Informationen: www.ssp-fribourg.ch



GENERALVERSAMMLUNG DES ÖFFENTLICHEN DIENSTES DIENSTAG, DEN 29. JANUAR, 19:00 UHR CAFÉ DE L'ESCALE, GIVISIEZ (RTE DE BELFAUX 3)

Organisation : FEDE, VPOD

Der VPOD organisiert Informationssitzungen an den Arbeitsplätzen. Mehrere Veranstaltungen in unterschiedlichen Schulhäusern und staatlichen Dienststellen sind bereits vorgesehen. Kontaktieren Sie uns, um eine Informationssitzung an Ihrem Arbeitsplatz zu organisieren!

Vos pertes de rentes

Fonction	Âge en 2021				Perte de rente mensuelle					
	25 à 34	35 à 44	45 à 54	55 et +	A 60 ans	% de la rente actuelle	A 62 ans	% de la rente actuelle	A 64 ans	% de la rente actuelle
Infirmière 1 (classe 17)			X		- 671 francs	- 23%	- 499 francs	- 16%	- 399 francs	- 11%
Infirmière 2 (classe 17)		X			- 542 francs	- 31%	- 407 francs	- 22%	- 341 francs	- 17%
Technicienne en salle d'opération (classe 16)			X		- 655 francs	- 22%	- 491 francs	- 16%	- 399 francs	- 11%
Employée de cafétéria (classe 6)		X			- 774 francs	- 33%	- 655 francs	- 26%	- 599 francs	- 22%
Employée de nettoyage (classe 4)			X		- 679 francs	- 25%	- 454 francs	- 17%	- 339 francs	- 13%
Collaborateur technique supérieur (classe 18)			X		- 1'010 francs	- 23%	- 742 francs	- 16%	- 583 francs	- 11%
Enseignante au CO 1 (classe 22)			X		- 924 francs	- 23%	- 526 francs	- 16%	- 541 francs	- 11%
Enseignante au CO 2 (classe 22)		X			- 612 francs	- 23%	- 485 francs	- 17%	- 421 francs	- 13%
Enseignant au Collège 1 (classe 25)		X			- 1'200 francs	- 28%	- 937 francs	- 20%	- 779 francs	- 15%
Enseignant au Collège 2 (classe 25)			X		- 1020 francs	- 23%	- 799 francs	- 17%	- 683 francs	- 13%
Enseignante primaire 1 (classe 18)			X		- 325 francs	- 21%	- 262 francs	- 15%	- 234 francs	- 11%
Enseignante primaire 2 (classe 18)		X			- 672 francs	- 30%	- 574 francs	- 24%	- 443 francs	- 17%
Enseignante de classe enfantine (classe 18)		X			- 577 francs	- 23%	- 424 francs	- 16%	- 332 francs	- 11%
Coach-formateur (classe 21)			X		- 1'072 francs	- 23%	- 783 francs	- 16%	- 623 francs	- 11%
Prof de musique (classe 20)			X		- 743 francs	- 23%	- 555 francs	- 16%	- 448 francs	- 11%
Conseiller en personnel (classe 18)			X		- 653 francs	- 23%	- 478 francs	- 16%	- 374 francs	- 11%
Assistant social (classe 18)		X			- 680 francs	- 22%	- 512 francs	- 16%	- 418 francs	- 11%
Garde-faune (classe 15)	X				- 551 francs	- 20%				
Agent de détention (classe 16)	X				- 758 francs	- 30%				
Assistante hôtelière (classe 6)			X		- 413 francs	- 23%	- 304 francs	- 16%	- 241 francs	- 11%
Sage-femme (classe 15)			X		- 627 francs	- 23%	- 458 francs	- 16%	- 357 francs	- 11%
Aide-cuisinier (classe 6)		X			- 390 francs	- 28%	- 312 francs	- 21%	- 267 francs	- 16%

Ces exemples ont été calculés par le biais du calculateur de rente mis en place par la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (www.fr.ch/calculateur-de-rente). Chaque situation individuelle est différente. Nous encourageons l'ensemble des salariés de l'Etat à faire une simulation de la perte de rente par ce biais, et à nous envoyer le résultat. Si vous nous transmettez vos fiche de prévoyance, nous nous chargeons de faire le calcul pour vous !

Ihre Rentenverluste

Funktion	Alter im 2021				Rentenverlust pro Monat					
	25 bis 34	35 bis 44	45 bis 54	55 und +	Mit 60 Jahren	% der aktuel. Rente	Mit 62 Jahren	% der aktuel. Rente	Mit 64 Jahren	% der aktuel. Rente
Pflegefachfrau 1 (Klasse 17)			X		- 671 Franken	- 23%	- 499 Franken	- 16%	- 399 Franken	- 11%
Pflegefachfrau 2 (Klasse 17)		X			- 542 Franken	- 31%	- 407 Franken	- 22%	- 341 Franken	- 17%
Technische Operationsfachfrau (Klasse 16)			X		- 655 Franken	- 22%	- 491 Franken	- 16%	- 399 Franken	- 11%
Cafeteriaangestellte (Klasse 6)		X			- 774 Franken	- 33%	- 655 Franken	- 26%	- 599 Franken	- 22%
Reinigungspersonal (Klasse 4)			X		- 679 Franken	- 25%	- 454 Franken	- 17%	- 339 Franken	- 13%
Höhere/r Verwaltungssachbearbeiter/in (Klasse 18)			X		- 1'010 Franken	- 23%	- 742 Franken	- 16%	- 583 Franken	- 11%
Lehrerin OS 1 (Klasse 22)			X		- 924 Franken	- 23%	- 526 Franken	- 16%	- 541 Franken	- 11%
Lehrerin OS 2 (Klasse 22)		X			- 612 Franken	- 23%	- 485 Franken	- 17%	- 421 Franken	- 13%
Mittelschullehrer 1 (Klasse 25)		X			- 1'200 Franken	- 28%	- 937 Franken	- 20%	- 779 Franken	- 15%
Mittelschullehrer 2 (Klasse 25)			X		- 1020 Franken	- 23%	- 799 Franken	- 17%	- 683 Franken	- 13%
Primarlehrer 1 (Klasse 18)			X		- 325 Franken	- 21%	- 262 Franken	- 15%	- 234 Franken	- 11%
Primarlehrer 2 (Klasse 18)		X			- 672 Franken	- 30%	- 574 Franken	- 24%	- 443 Franken	- 17%
Kindergartenlehrer (Klasse 18)		X			- 577 Franken	- 23%	- 424 Franken	- 16%	- 332 Franken	- 11%
Coach (Klasse 21)			X		- 1'072 Franken	- 23%	- 783 Franken	- 16%	- 623 Franken	- 11%
Lehrer am Konservatorium (Klasse 20)			X		- 743 Franken	- 23%	- 555 Franken	- 16%	- 448 Franken	- 11%
Personalberater (Klasse 18)			X		- 653 Franken	- 23%	- 478 Franken	- 16%	- 374 Franken	- 11%
Dipl. Sozialarbeiter (Klasse 18)		X			- 680 Franken	- 22%	- 512 Franken	- 16%	- 418 Franken	- 11%
Wildhüter- und Fischereiaufseher (Klasse 15)	X				- 551 Franken	- 20%				
Fachman für Justizvollzug (Klasse 16)	X				- 758 Franken	- 30%				
Roomservice Mitarbeiter (Klasse 6)			X		- 413 Franken	- 23%	- 304 Franken	- 16%	- 241 Franken	- 11%
Hebamme (Klasse 15)			X		- 627 Franken	- 23%	- 458 Franken	- 16%	- 357 Franken	- 11%
Küchenangestellte (Klasse 6)		X			- 390 Franken	- 28%	- 312 Franken	- 21%	- 267 Franken	- 16%

Diese Beispiele wurden mit dem Rentenrechner der Pensionskasse des Staatspersonals berechnet (www.fr.ch/calculateur-de-rente). Jede einzelne Situation ist unterschiedlich. Wir ermutigen alle Staatsangestellten, damit eine Berechnung ihres jeweiligen Rentenverlustes zu machen und uns das Resultat zu schicken. Wenn Sie uns Ihren Vorsorgeplan/Versicherungsausweis schicken, können wir die Berechnung für Sie machen!

La grève des femmes* est lancée

Partout en Suisse des collectifs se créent pour organiser une grève des femmes le 14 juin 2019.

Les mouvements féministes ont trouvé un nouveau souffle ces dernières années, le mouvement #Metoo a contribué à libérer la parole des femmes*. Il est maintenant nécessaire de transformer les paroles en actes et d'obtenir – enfin ! – l'égalité !



les violence domestique. Et c'est d'un nouvel élan dont nous avons besoin aujourd'hui !

Le 14 juin 2019, les femmes suisses feront grève à nouveau ! Pour préparer cette grève, il est nécessaire de l'organiser. A Fribourg, un collectif rassemblant syndicats, associations féministes, partis politiques et femmes individuelles s'est constitué. Si la grève se déroulera dans l'espace domestique, il faut également l'organiser sur les lieux de travail.

En Suisse, comme ailleurs, le sexisme, les inégalités et les violences à l'encontre des femmes* persistent ! Malgré le fait l'égalité soit inscrite dans la Constitution fédérale depuis 1981, les femmes ne connaissent toujours pas l'égalité salariale, ont des professions moins bien rémunérées, touchent des rentes inférieures à celles des hommes à la retraite. Dans la sphère domestique, les femmes assument la majorité du travail de care non rémunéré, travail ménager, éducatif et de soins, et en portent la charge mentale.

En 2018, 5 millions de femmes espagnoles ont fait grève. En Suisse, les femmes se sont déjà mises en grève, le 14 juin 1991. Ce jour, elles ont croisé les bras, sur les lieux de travail, mais aussi dans les foyers. Un immense élan vers l'égalité avait alors secoué le pays. Suite à la mobilisation, nous avons obtenu des résultats concrets comme une Loi sur l'égalité, un congé maternité, la solution dite des délais en matière d'avortement, des mesures de lutte contre



- Comment parler de la grève des femmes* dans son entourage, sur les lieux de travail, de formation, dans le quartier?
- Comment s'organiser et comment élargir le mouvement?
- Comment faire la grève sur nos lieux de travail?
- Comment occuper l'espace public?

Pour traiter de ces questions, nous organisons une première :

ASSEMBLÉE DES FEMMES* DU SSP RÉGION FRIBOURG
LE 22. JANVIER 2019, 19H00
AU RESTAURANT DE L'ESCALE, GIVISIEZ (RTE DE BELFAUX 3)

Avec la participation de Michela Bovolenta,
secrétaire centrale SSP pour les questions d'égalité.

Pour que chacune puisse y participer, un **service de garde d'enfants aura lieu sur place**. Merci d'annoncer votre présence et celle de vos enfants afin que nous puissions organiser ce service.

* L'astérisque à femmes* est le symbole d'un changement vers un féminisme qui unit toutes les femmes, qu'elles soient cisgenre (reconnues socialement comme femmes et qui se reconnaissent dans le genre féminin) ou transgenre.

Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg Face à la surdité du Conseil communal, le personnel réitère son appel à négocier !

Lors de la séance de la Commission paritaire du vendredi 7 décembre, le Conseil communal a réitéré son refus d'entrer en négociations avec les organisations du personnel concernant le projet de révision de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (CPPVF). Et ce, malgré une pétition signée par 337 salariés de la Ville de Fribourg – plus d'un employé sur deux.

L'exécutif a également, indiqué qu'il n'entendait pas repousser l'entrée en vigueur de cette révision au 1er janvier 2021, ni prévoir une participation financière plus importante, malgré des finances publiques au beau fixe.

Pourtant, le projet de révision présenté aux organisations du personnel prévoit des baisses de rentes massives : les salariés âgés de 40 à 55 ans perdraient, en moyenne, 15% de leur rente, soit entre 300 et 500 francs de moins par mois ; les salariés âgés de 37 à 40 ans, et de 55 à 58 ans, perdraient, eux, en moyenne 10% de leur rente. A cela s'ajoute que l'âge de la retraite passerait de 63 à 64 ans.

Incompréhension et colère

Lors d'une Assemblée qui s'est déroulée le 11 décembre, le personnel de la Ville de Fribourg a fait part de son incompréhension, et de sa colère, face à l'attitude du Conseil communal. Comment expliquer que le Conseil d'Etat fribourgeois, à majorité de droite, ait accepté de repousser l'entrée en vigueur de la révision de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (CPPEF) au 1er janvier 2021, et d'en discuter avec les organisations du personnel, alors que l'exécutif de la Ville de Fribourg, à majorité de gauche, refuse toute négociation ? Comment justifier pareille péjoration des conditions de retraite, alors même que la situation financière de la CPPVF est bonne et que les finances de la Ville de Fribourg sont au beau fixe ?

Partis interpellés – Assemblée de mobilisation

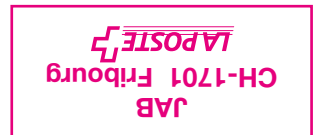
En agissant de la sorte, le Conseil communal bafoue le droit à la négociation, reconnu dans l'ensemble des collectivités de Suisse, et ignore une pétition qui a été signée par une majorité des salariés de la Ville de Fribourg.

L'Assemblée du personnel a donc décidé de poursuivre la mobilisation, et d'interpeller les partis représentés au Conseil général, en leur demandant d'intervenir auprès du Conseil communal pour que le droit à la négociation soit respecté. L'Assemblée a réitéré sa volonté que l'entrée en vigueur de la révision de la CPPVF soit repoussée d'une année, au 1er janvier 2021, comme à l'Etat de Fribourg. Enfin, l'Assemblée juge légitime qu'au vu des bénéfices importants réalisés au cours des dernières années, une participation plus importante de la Ville de Fribourg soit prévue, afin de limiter les pertes de rentes et d'éviter une élévation de l'âge de la retraite.

Une Assemblée de mobilisation se tiendra le mardi 15 janvier, pour faire le point sur les réponses du Conseil communal, des différents partis et décider de la suite à donner à la mobilisation.

Ville de Fribourg – Caisse de prévoyance

ASSEMBLÉE DE MOBILISATION
MARDI 15 JANVIER, 17H15
SALLE DU WERKHOF



Je désire adhérer au SSP-CFT, veuillez me faire parvenir brochures d'information sur le syndicat.
 Je désire m'abonner à Infos syndicales. (fr. 20.- par an)

nom, prénom :
 adresse :
 NPA, Localité :

A renvoyer par courrier au : SSP-CFT Région Fribourg, CP 1444, 1701 Fribourg

